

Financez en Crédit ou en LOA (Location avec Option d'Achat) votre bateau avec SGB FINANCE et bénéficiez de notre offre d'assurance exclusive.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ◆ Bateaux neufs du groupe Beneteau. (Date de construction inférieure à 2 ans) financés en Crédit ou LOA avec SGB Finance.
- ◆ Prix de vente compris entre 10 500 € et 750 000 € TTC (au-delà, un devis personnalisé peut être établi).

VOS GARANTIES⁽²⁾



**5 ANS DE GARANTIE
PERTE TOTALE
SANS VÉTUSTÉ**



**5 ANS DE GARANTIE
DOMMAGES
SANS VÉTUSTÉ**



**5 ANS DE GARANTIE
MOTEUR**



**ASSISTANCE
7J/7 24H/24**



**FRANCHISE DÉGRESSIVE
DE 25% PAR ANNÉE
SANS SINISTRE**





MONTANTS GARANTIS⁽³⁾

RESPONSABILITÉ CIVILE	DOMMAGES CAUSÉS AUX TIERS	Elle vous couvre à hauteur de 10 000 000 € par sinistre en cas de dommages causés aux tiers (corporels, matériels, immatériels consécutifs à un dommage matériel et frais de retirement).
DOMMAGES AU BATEAU	BRIS DE MOTEUR	La garantie bris de l'appareil moteur s'applique <u>pendant 5 ans</u> à compter de la date de fabrication du moteur.
	EN CAS DE PERTE TOTALE (SINISTRE OU VOL)	La garantie vous assure le remplacement en nature de votre bateau les 5 premières années à compter de la date de 1 ^{ère} immatriculation par une embarcation aux caractéristiques équivalentes (à concurrence de la valeur vénale ou de la valeur de remplacement sans pouvoir excéder la valeur d'assurance).
	EN CAS DE VOLS ET DE SINISTRES PARTIELS	5 ans de garanties sans application d'abattement contractuel (à compter de la date de 1 ^{ère} immatriculation). Nous prenons en charge le coût des réparations de votre bateau (déduction faite des franchises et abattements contractuels, sans pouvoir excéder la valeur vénale). Vous êtes aussi couvert contre le vol d'accessoires (annexe et ses moteurs, radeau de survie) et contre le vol de vos biens et effets personnels (5% de la valeur d'assurance avec un maximum de 25 000 €).
	FRAIS COMPLÉMENTAIRES DE RENFLOUEMENT	Vous êtes garantis des frais liés au dégagement de l'épave de votre bateau (hors injonction des autorités): à hauteur de 25% de la valeur d'assurance avec un maximum de 75 000 € tous frais confondus.
	PROTECTION "DÉFENSE RECOURS"	Elle permet, suite à un sinistre garanti, de bénéficier du remboursement des honoraires d'avocat engagés pour votre défense ou votre recours, dans la limite de 15 000 €.
	EN CAS DE SINISTRE FRAIS D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE	Vous êtes couvert à concurrence de la valeur vénale dans la limite de la valeur assurée.
ASSISTANCE	ASSISTANCE AU BATEAU	Elle comprend les interventions d'assistance et de remorquage en mer, 7j/7 et 24h/24 en cas de panne immobilisante, à quai et jusqu'à 6 milles nautiques des côtes jusqu'au port le plus proche.
AUTRES GARANTIES	GARANTIE INDIVIDUELLE MARINE	Elle vous protège en cas de dommages corporels accidentels, en prenant en charge des frais médicaux jusqu'à 1 500 € et en versant un capital pouvant atteindre 15 000 € en cas de décès ou d'incapacité permanente totale.
	PROTECTION JURIDIQUE	Elle permet la fourniture de services, de conseils à l'assuré ou d'assistance à la prise en charge par l'assureur de frais de procédures de l'assuré en cas de différend ou de litige avec des tiers.
OPTION SUR DEVIS	LOCATION OU SOUS-LOCATION ⁽²⁾	Vous avez la possibilité de louer ou sous-louer votre bateau de moins de 12 m dont le prix de vente TTC est inférieur à 150 000 €.

FRANCHISE DÉGRESSIVE⁽³⁾

Elle vous fait profiter d'une réduction du montant de la franchise de 25 % par année sans sinistre.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

(1) Sous réserve d'acceptation par SGB Finance et selon conditions contractuelles et tarifaires en vigueur.

(2) Contrat d'Assurance Plaisance « Yacht » souscrit auprès d'HELVETIA ASSURANCES. Contrat présenté par SGB Finance, courtier d'assurances, n° ORIAS 07027255 (www.orias.fr).

(3) Dans la limite des garanties et conditions prévues au(x) contrat(s).

SGB Finance est une filiale des Groupes CGL et Beneteau. SGB Finance - 69 avenue de Flandre - 59708 Marcq-en-Barœul cedex - France. SA au capital de 6 054 250 € - SIREN 422 518 746 - RCS Lille Métropole. N° TVA Intracommunautaire : FR 20 422 518 746.

